



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 97506

Texte de la question

M. Bruno Le Roux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la baisse du nombre de postes de professeurs en éducation physique et sportive ouverts aux concours 2006. La faiblesse du budget et les restructurations prévues au ministère de la jeunesse et des sports confirment le désengagement du Gouvernement vis-à-vis de la politique sportive. Le nombre de postes proposés aux concours passe de 1 330 en 2002 à 400 pour 2006. L'annonce tardive de cette baisse a laissé bon nombre d'étudiants dans le doute, alors qu'ils se sont investis depuis au moins trois ans dans un cursus exigeant et que leur avenir professionnel se trouve à présent singulièrement remis en question. En outre, la réduction du nombre de postes précitée contredit les chiffres avancés par la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale qui fixait à 1 235 postes par an les besoins en éducation physique et sportive pour la période 2006-2013. Dès lors, cette décision, si elle était confirmée, compromettrait gravement l'avenir des jeunes étudiants de la filière « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS), de même qu'elle mettrait en péril l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) dans les établissements scolaires. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre afin de garantir l'avenir de l'éducation physique et sportive dans le service public de l'éducation.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectif d'élèves. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010, qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui devraient réduire des deux tiers, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. La prise en compte de la baisse des effectifs d'élèves et de la réduction progressive des sureffectifs disciplinaires en EPS (qui représentent l'équivalent de 845 emplois à temps plein) devrait ainsi au total situer les besoins en nouveaux professeurs autour de 600 au plus pour les rentrées 2007 et 2008. C'est cette analyse qui a conduit à offrir au total 555 postes aux concours d'éducation physique et sportive en 2006. Par ailleurs, le professorat ne constitue pas le seul débouché pour les étudiants. Ceux-ci se dirigent également vers les métiers

d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômes STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Enfin, afin de développer la pratique du sport du plus grand nombre sur le territoire, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a annoncé la création de 1 000 emplois dans le sport en 2006, notamment pour la préparation de la Coupe du monde de rugby et du Championnat du monde de handball féminin ainsi que pour la promotion du sport dans les quartiers et auprès des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97506

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6364

Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7330